

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



EDITORIAL

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole est compétente en matière de Collecte des déchets. Depuis près de deux décennies, le service a sensiblement évolué à travers un projet approuvé à l'unanimité.

De la réorganisation complète des circuits de collecte des déchets en porte-à-porte en passant par un plan de renouvellement du matériel roulant à une harmonisation des rythmes de collecte avec l'entrée de nouvelles communes dans l'Agglomération, les changements ont permis d'améliorer la qualité du service. Il en est de même pour le service Déchets où optimisation de la collecte et amélioration permanente du service public rendu sont les maîtres-mots.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et le confinement, aura été fortement perturbée pour les services. En effet, les déchèteries sont restées fermées aux habitants durant six semaines alors que le service des collectes des encombrants sur rendez-vous a, lui, été à l'arrêt pendant cinq semaines.

À l'issue de cette période singulière, l'activité est repartie en forte hausse. Le renfort de personnels d'Insert jeunes aura été nécessaire pour accueillir les usagers dans les déchèteries dans les meilleures conditions.

Du côté des initiatives renouvelées et ayant rencontré un succès, on notera la distribution de couples de poules de la race Noire du Berry (90 foyers) mais aussi la mise à disposition d'un composteur écologique dans deux écoles volontaires.

Le tri des déchets demeure l'affaire de tous. Le maintien des bons gestes citoyens seront les bienvenus pour, chacun à son niveau, participer au respect de l'environnement

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Châteauroux Métropole,

Gil AVEROUS

SOMMAIRE

1. Présentation générale du service	5
1.1. Le territoire et sa compétence	5
1.1.1. Contexte réglementaire.....	5
1.1.2. Périmètre de Châteauroux Métropole	5
1.1.3. Compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »	6
1.2. L'organisation du service.....	7
1.3. Les moyens matériels	8
1.3.1. La pré-collecte	8
1.3.2. Les bennes des déchetteries	8
1.3.3. Les véhicules.....	9
1.4. Les évènements marquants de 2021	9
2. L'organisation des services à la population	10
2.1. La réduction à la source des déchets	10
2.1.1. Le compostage individuel	10
2.1.2. Des poules pour moins de déchets	11
2.2. Modes de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés	12
2.2.1. Les collectes en porte à porte	13
2.2.2. Location de bennes encombrants, gravats et déchets verts.....	16
2.2.3. La collecte en déchetteries.....	16
2.3. Actions de communication.....	19
2.3.1. Numéro Vert.....	19
2.3.2. Communication écrite	19
2.3.3. Animation sur le tri et la réduction des déchets	19
3. 3. Les indicateurs techniques	21
3.1. Les collectes en porte à porte	21
3.2. La collecte dans les déchetteries.....	21
3.3. Tonnage global des déchets collectés	23
3.4. Constats relatifs aux tonnages collectés	24
4. Les indicateurs financiers	24
5. Perspectives en 2022	24

INTRODUCTION

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné notamment à l'information des usagers.

L'article 98 de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte apporte de nombreuses évolutions réglementaires en ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets.

En application de cette loi, le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, précise le contenu de ce rapport.

L'article L. 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, ont introduit l'obligation, pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole ayant la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » doit donc réaliser ce rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

L'année 2021 est la 20^{ème} année d'exercice de cette compétence et le rapport qui en résulte contient des références par rapport aux années précédentes.

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Le territoire et sa compétence

1.1.1. Contexte réglementaire

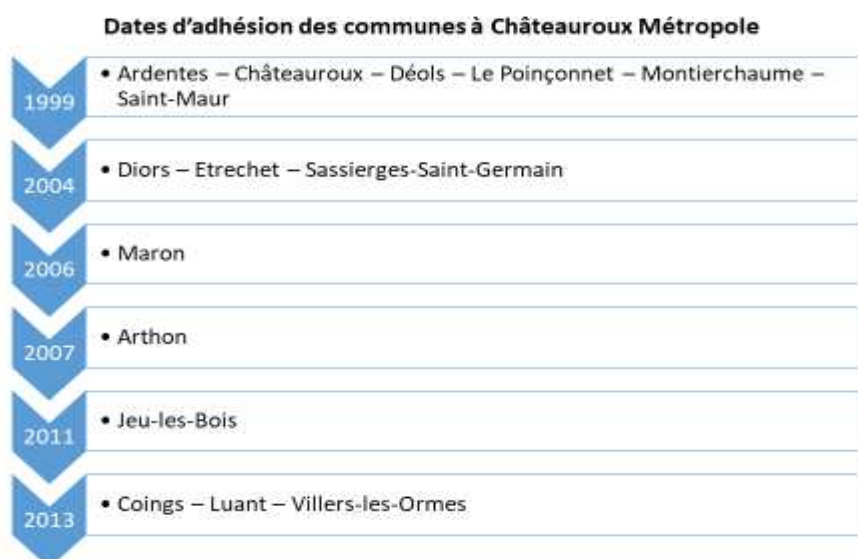
La loi n°99.586 du 12 juillet 1999 a renforcé la coopération intercommunale et institué une nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale, à savoir : « La Communauté d'Agglomération ».

C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération a été créée en vertu d'un arrêté préfectoral n°99.E-3736 du 29 décembre 1999.

L'article 3 de cet arrêté fixe les compétences de la Communauté d'Agglomération et notamment parmi les compétences optionnelles, « la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ».

Cette compétence fait désormais partie des compétences obligatoires de l'agglomération sous le nom de « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ».

1.1.2. Périmètre de Châteauroux Métropole



Au 1^{er} janvier 2016, les communes de Saint-Maur et de Villers-les-Ormes forment la commune nouvelle « Saint-Maur ».

1.1.3. Compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » comporte deux parties distinctes :

- La **collecte des déchets**, c'est-à-dire, les opérations de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement.
- Et leur **traitement**, c'est-à-dire, les opérations de valorisation ou d'élimination.

Concernant le traitement des déchets, Châteauroux Métropole a sollicité son adhésion au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de la région de Châteauroux¹ (SYTOM). Cet Etablissement Public local est en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés, de la collecte sélective de verre en point d'apport volontaire et de la prévention des déchets auprès des habitants.

Pour la partie « traitement », il conviendra de se reporter au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers élaborés par le SYTOM de la Région de Châteauroux.

Concernant la collecte des déchets, l'objet du présent rapport concerne le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération pour le compte de l'année écoulée.

La collecte des déchets est effectuée en régie sur le territoire des communes de : (source Insee 1^{er} janvier 2021)

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Châteauroux	43 442	1 554	44 996
Déols	7 559	148	7 707
Le Poinçonnet	5 820	174	5 994
Ardentes	3 829	81	3 910
Saint-Maur	3 654	76	3 730
Montierchaume	1 667	167	1 834
Luant	1 520	39	1 559
Arthon	1 234	45	1 279
Étrechet	1 010	20	1 030
Coings	873	22	895
Mâron	751	19	770
Diors	749	16	765
Sassierges-Saint-Germain	467	8	475
Jeu-les-Bois	397	6	403
Total	72 972	2 299	75 271

¹ Délibération du Conseil Communautaire du 21 février 2000

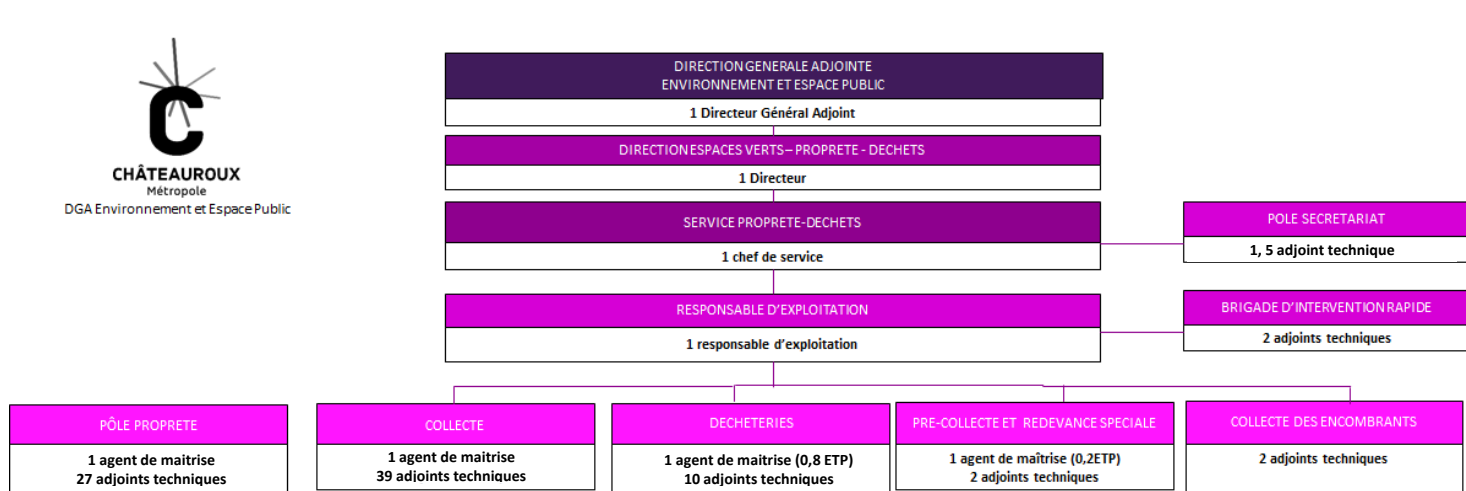
1.2.L'organisation du service

Au sein de Châteauroux Métropole, la Direction Générale Adjointe Environnement et Espace Public comporte la Direction Espaces verts, propreté-déchets et plus particulièrement le service propreté-déchets issu de la mutualisation des services de la Ville de Châteauroux et de l'Agglomération en 2015.

Le Pôle Déchets assure la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend :

- La livraison et la maintenance des contenants de pré-collecte,
- Les actions en faveur de la réduction des déchets,
- La gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés,
- La collecte des encombrants sur rendez-vous,
- L'exploitation du réseau de déchetteries,
- La communication auprès des administrés.

ORGANIGRAMME DU SERVICE



1.3. Les moyens matériels

1.3.1. La pré-collecte

Les bacs

Le prestataire actuel est CONTENUR.

- Coût des bacs acquis en 2017 : 72 871 € HT (soit 2 204 bacs acquis)
- Coût des bacs acquis en 2018 : 53 049 € HT (soit 1 106 bacs acquis)
- Coût des bacs acquis en 2019 : 42 912€ HT (soit 863 bacs acquis)
- Coût des bacs acquis en 2020 : 45 664€ HT (soit 1 027 bacs acquis)
- Coût des bacs acquis en 2021 : 55 912€ HT (soit 1 027 bacs acquis)

Les sacs

L'année écoulée représente une dépense globale de 71 744.85 € HT.

Le prestataire actuel est Plastiques et Tissage de Luneray (P.T.L.) situé à Ouville-la-Rivière (76).

COMPARATIF DE LA COMMANDE DE SACS

Nature des sacs	Contenance	Nombre de Sacs 2018	Nombre de Sacs 2019	Nombre de Sacs 2020	Nombre de Sacs 2021
Gris (Déchets humides)	30 Litres	2 546 000	1 575 000	2 453 000	1 168 000
	50 Litres	0	0	0	0
	100 Litres	48 880	0	0	16 800
Bleus (Déchets Secs)	50 Litres	32 000	64 000	240 000	30 000
	100 Litres	184 320	85 600	184 280	131 760
Coût		50 082 €	107 313 €	48 635 €	54 490€

La distribution des sacs a été réalisée par chaque commune dans le cadre du service dit « de proximité ». Lors de la distribution de la dotation de sacs aux habitants, une documentation et des informations ont pu être remises (règles de tri, dates de rattrapages des jours fériés, compostage individuel...).

A Châteauroux, les agents en charge de la distribution sont sensibilisés pour maîtriser les règles principales à rappeler aux usagers. En outre sur cette commune, la distribution est désormais informatisée à partir d'un logiciel dédié et la présentation d'un justificatif de domicile systématiquement demandé. Le service a pour objectif de doter les communes d'un outil de suivi des distributions permettant de gérer également les stocks.

1.3.2. Les bennes des déchetteries

En 2021, un inventaire des bennes a été réalisé. On dénombre 109 bennes qui se répartissent comme suit : 73 bennes de 30 m³, 3 bennes de 30 m³ avec couvercle, 2 bennes de 35 m³, 2 bennes de 20 m³, 19 de 10 m³ et 10 de 15 m³ répartis dans l'ensemble des 5 déchetteries.

Les déchetteries des Sablons, d'Ardentes et de Déols sont également équipées d'un compacteur.

1.3.3. Les véhicules

Le plan de renouvellement des bennes à ordures ménagères a été adopté dans le projet de service par délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2002.

En 2021, deux nouvelles bennes ordures ménagères ont été réceptionnées : une mono-compartment 19 tonnes et une petite benne 7.5 tonnes.

Le parc de véhicules est ainsi le suivant :

- 18 bennes au total (dont 5 « mulets »)
- 5 polybennes de déchetterie
- 3 remorques
- 2 fourgons de livraison-maintenance des bacs
- 3 compacteurs de caissons de déchetterie (2 mobiles et un fixe)
- 4 véhicules légers

Depuis 2019, la maintenance et l'entretien des bennes à ordures et des polybennes du service sont réalisés en régie par Châteauroux Métropole.

Des filets de sécurité au fonctionnement électrique sont installés sur 4 polybennes.

1.4. Les événements marquants de 2021

L'année 2021 a été marquée par plusieurs actions menées par le service :

Septembre 2021 : Distribution de poules dans le cadre de l'opération « des poules pour moins de déchets »

En raison du contexte sanitaire, une seule distribution de poules a été organisée en 2021 (comme en 2020). Sur le mois de septembre, 94 foyers volontaires ont choisi d'adopter un couple de poules d'une race locale, La Noire du Berry.

L'objectif de cette initiative est de réduire la quantité de déchets dans les foyers et ainsi de contribuer à la baisse des coûts liés au traitement des déchets. Une poule mange en effet environ 150 kg de déchets organiques par an.

En parallèle, le contexte de grippe aviaire, en nette progression sur le territoire national depuis fin 2021, a contraint la collectivité à recenser tous les propriétaires de poules afin que chaque détenteur de volatile puisse faire leur déclaration auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (D.D.E.T.S.P.P.) de l'Indre et confiner ou mettre en place des filets de protection sur leur basse-cour afin de limiter la propagation de l'épidémie.

Commande des colonnes enterrées et stockage intermédiaire :

Un marché de fourniture de conteneurs enterrés a été signé en septembre 2021 avec la société CONTENUR. Dès son attribution, ce sont près de 160 conteneurs enterrés qui ont été commandés pour un montant total de 1 037 330 € TTC. Depuis fin novembre, entre 4 et 24 conteneurs sont livrés chaque semaine et stockés sur un ancien site industriel de Châteauroux.

Dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine, ces conteneurs seront implantés, dès 2022, principalement dans les quartiers de Saint-Jacques et de Beaulieu et dans les années à venir, sur le quartier de Saint-Jean.

En parallèle, en décembre 2021, les 4 premières colonnes ont été implantées à l'angle de la rue Henri Barbox et de la rue de la Poste piétonne dans le cadre de travaux de réfection du secteur.

Evolution des consignes de tri :

Depuis le 1^{er} décembre 2021, en lien avec les consignes du SYTOM de la région de Châteauroux, les consignes de tri des déchets ont évolué sur le périmètre de Châteauroux Métropole. Les déchets « propres et secs » deviennent ainsi « les emballages et papiers » et regroupent tous les emballages plastiques (flacons, bouteilles, sachets, films, sacs, etc.), métalliques (canettes, barquettes, conserves, capsules, etc.) et cartonnés (briques, cartonnettes, etc.) ainsi que tous les papiers. Tous les autres déchets doivent être orientés dans le flux des « déchets résiduels » (anciennement déchets humides).

Cette démarche vise à améliorer le geste de tri, à économiser les ressources naturelles et à limiter les pollutions.

En parallèle, une étude, portée par le SYTOM de la région de Châteauroux, a été lancée dans le courant de l'année 2021 afin de déterminer de nouvelles filières de traitement et de valorisation des déchets résiduels, avec, selon les résultats, une filière spécifique à mettre en place pour les biodéchets (déchets alimentaires et restes de préparation de repas).

Incendie sur le local de stockage des déchets dangereux sur la déchetterie de Déols

Dans l'après-midi du 29 juin 2021, un incendie s'est déclaré dans le local de stockage des matières dangereuses de la déchetterie de Déols, après la fermeture de celle-ci. D'origine criminel, l'incendie a été vite maîtrisé par les pompiers. Après évacuation des eaux d'extinction et démontage du local détérioré, un nouveau local a été livré au 2^{ème} semestre 2021.

Création d'un bassin de rétention sur la plateforme de stockage et de valorisation de déchets verts de la Martinerie

Dans un objectif d'optimisation des performances et de rationalisation des consommations d'eau, des travaux de création d'un bassin de rétention des eaux ont été lancés sur la plateforme de stockage et de valorisation de déchets verts de la Martinerie.

Il s'agit ainsi de récupérer l'ensemble des eaux de ruissellement de la plateforme, de les traiter par décantation, de les stocker dans un bassin de 3000m² environ pour réutilisation pour l'arrosage lors du compostage.

Lancés sur la fin de l'année, les travaux se poursuivront sur l'année 2022.

2. L'ORGANISATION DES SERVICES A LA POPULATION

2.1. La réduction à la source des déchets

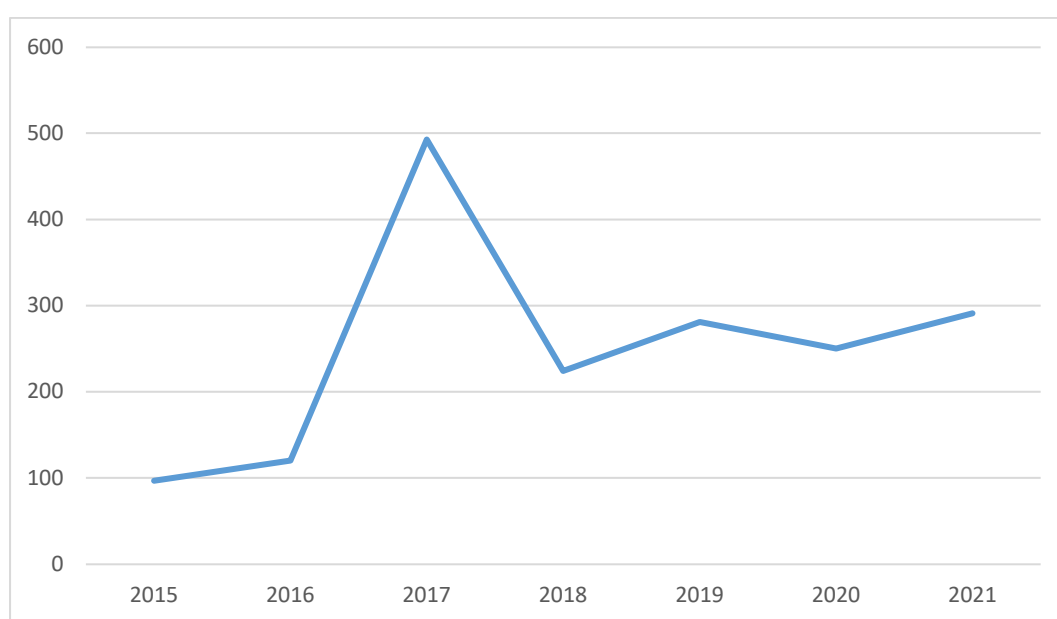
2.1.1. Le compostage individuel

Le compostage est la transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) par des micro-organismes et petits animaux (bactéries, vers de terre) en un produit équivalent au terreau : le compost. Il allège la terre et permet des économies d'engrais, de terreau et d'eau. Le compostage est individuel lorsque les particuliers fabriquent, chez eux, leur compost avec leurs propres déchets.

Châteauroux Métropole distribue des composteurs aux administrés depuis 2008. La collectivité met à disposition des composteurs plastique de 400 et 600 litres et des composteurs bois de 400 et 800 litres, disponibles en location-vente au tarif de 20€. Au bout de 5 ans, le composteur devient la propriété de l'acheteur.

QUANTITE DE COMPOSTEURS DISTRIBUES DE 2011 A 2020 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Plastique 600 L	97	120	71	17	37	18	67
Plastique 400 L	0	0	38	22	23	19	54
Bois 400 L	0	0	127	93	107	99	62
Bois 800 L	0	0	257	92	114	114	108
Nombre total de composteurs	97	120	493	224	281	250	291



2.1.2. Des poules pour moins de déchets

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Châteauroux Métropole a lancé, en 2018, l'opération « des poules pour moins de déchets ». L'objectif de cette initiative est de proposer un couple de poules aux administrés de Châteauroux Métropole afin de réduire la quantité des déchets présents sur le territoire de Châteauroux Métropole. Grâce à deux poules, ce sont 300 kg de déchets organiques qui disparaissent par an. En plus de réduire les déchets, il s'agit d'une démarche de consommation durable car les déchets destinés aux poules redeviennent de la matière première sous forme d'œufs.

Pour mener à bien cette mission, il a été décidé de proposer deux poules issues d'une race locale « La poule du Berry » qui était, dans les années 1950, une espèce en voie d'extinction. Un partenariat a été réalisé entre la collectivité et le club Français de la Poule Noire du Berry qui nous a mis en relation avec l'éleveur Plume Cane à Mézières-en-Brenne. Cela a permis de collaborer avec l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre afin de s'assurer de l'authenticité de la race des poules fournies.

Pour faire l'acquisition des poules, a été formalisée une convention tripartite qui reprend les obligations de l'usager adoptant, de l'éleveur et de Châteauroux Métropole. L'importance de ce document est de s'assurer des bons soins destinés aux poules. Afin de mener à bien ce projet, il est donné à chaque usager un guide de l'adoptant qui reprend les bonnes pratiques à adopter lorsque l'on décide d'adopter des gallinacés ; ainsi qu'un bio seau.

Le nombre de couples de poules distribuées est de :

- 21 en 2018
- 160 en 2019
- 90 en 2020
- 93 en 2021

2.2. Modes de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée de la façon suivante :

- Collecte en porte à porte
- Collecte en apport volontaire en déchetteries

Les modes de collecte et d'élimination des déchets sont différents en fonction de leur nature, à savoir :

Classification	Nature des Déchets	Mode de Collecte	
		Condition de Collecte	Récipients
Ordures Ménagères	Déchets humides	Collecte en porte à porte	Sacs ou bacs gris/verts
	Déchets secs	Collecte en porte à porte	Sacs ou bacs bleus
	Verres alimentaires	Apport obligatoire par les usagers	Colonnes à verres
Encombrants	Objets encombrants	Déchetterie ou collecte spécifique sur rendez-vous	-
	Objets métalliques	Déchetterie ou collecte spécifique sur rendez-vous	-
	Déchets d'emballages de grandes tailles	Déchetterie ou collecte spécifique sur rendez-vous	-
Déchets Verts	Petits déchets verts en quantité limitée	Collecte des déchets humides en porte à porte	Pour un total de 4 sacs gris de 30l et des branches de 50 cm maximum
	Déchets verts encombrants ou en grande quantité	Déchetterie Collecte des encombrants en porte à porte	2m ³ maximum (branches de 1 mètre) 1m ³ maximum (branches de 1 mètre) Commune Le Poinçonnet le dernier lundi de chaque mois
	Déchets verts encombrants ou en très grande quantité	Déchetterie	2m ³ maximum. Branches de 2 mètres maximum

2.2.1. Les collectes en porte à porte

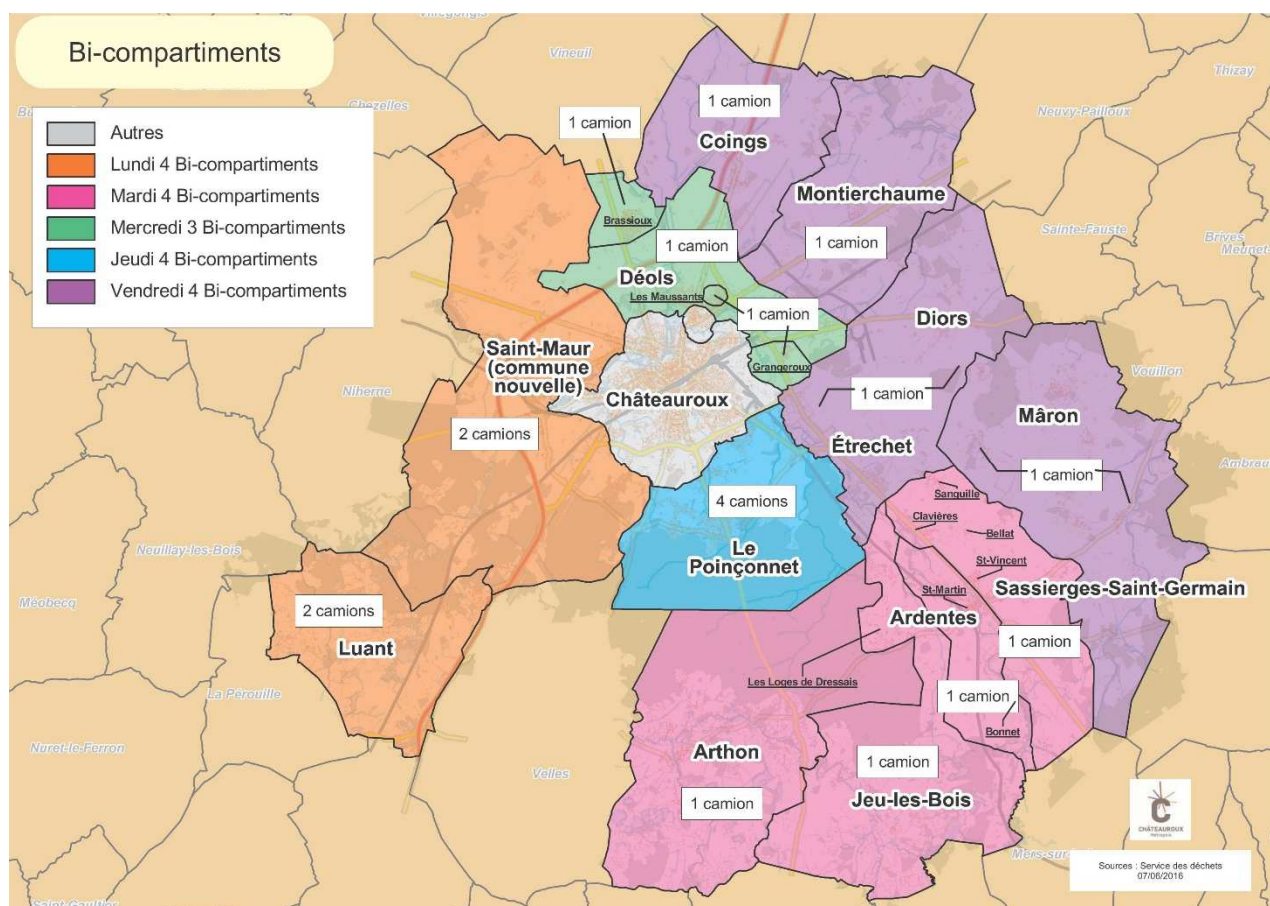
Trois types de déchets sont collectés en porte-à-porte :

- Les déchets humides
- Les déchets secs
- Les encombrants et les déchets verts

2.2.1.1. Collecte en porte à porte des déchets humides et des déchets secs

Ce service de collecte est assuré en régie communautaire aux fréquences suivantes :

JOURS ET FREQUENCE DE COLLECTE SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE (1/2)



OURS ET FREQUENCE DE COLLECTE SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE (2/2)

		Secs et propres		Humides		Déchets secs des commerçants	
		fréquence	jour(s) ramassage	fréquence	jour(s) ramassage	fréquence	jour(s) ramassage
Châteauroux	hyper centre	1 fois par semaine selon 4 secteurs	lundi ou mercredi ou jeudi ou vendredi	2 fois par semaine	mardi et vendredi	2 fois par semaine	mardi et vendredi après-midi
	pavillonnaire			1 fois par semaine en 2 secteurs	lundi ou mardi		
	collectif			2 fois par semaine en 2 secteurs	lundi/jeudi ou mardi/vendredi		
Déols	hyper centre	1 fois par semaine	mercredi	2 fois par semaine	mardi et vendredi	1 fois par semaine	mardi après-midi
	pavillonnaire	1 fois par semaine	mercredi	1 fois par semaine	mercredi		
Le Poinçonnet	commune entière	1 fois par semaine	jeudi	1 fois par semaine + déchets verts 1 fois par mois	jeudi dernier lundi du mois		
Saint Maur	commune entière	1 fois par semaine	lundi	1 fois par semaine	lundi		
Diors	commune entière	1 fois par semaine	vendredi	1 fois par semaine	vendredi		
Etrechet	commune entière	1 fois par semaine	vendredi	1 fois par semaine	vendredi		
Montierchaume	commune entière	1 fois par semaine	vendredi	1 fois par semaine	vendredi		
Ardentes	commune entière	1 fois par semaine	mardi	1 fois par semaine	mardi		
Jeu les Bois	commune entière	1 fois par semaine	mardi	1 fois par semaine	mardi		
Maron	commune entière	1 fois par semaine	vendredi	1 fois par semaine	vendredi		
Sassierge Saint Germain	commune entière	1 fois par semaine	vendredi	1 fois par semaine	vendredi		
Villers les Ormes	commune entière	1 fois par semaine	lundi	1 fois par semaine	lundi		
Luant	commune entière	1 fois par semaine	lundi	1 fois par semaine	lundi		
Arthon	commune entière	1 fois par semaine	mardi	1 fois par semaine	mardi		
Coings	commune entière	1 fois par semaine	lundi	1 fois par semaine	lundi		

2.2.1.2. Collecte en porte-à-porte des encombrants et des déchets verts

La prise en charge des encombrants doit répondre à quatre objectifs :

1. Améliorer le taux de valorisation matière et organique de ce gisement de déchets ;
2. Réduire l'impact négatif sur la propreté de l'espace public ;
3. Maîtriser les coûts de collecte et de traitement ;
4. Améliorer la qualité du service

La déchetterie constitue l'outil nécessaire à privilégier pour atteindre ces objectifs. Une prestation de collecte en porte à porte permet toutefois de compléter ce service.

Cette prestation gratuite est exclusivement réservée aux particuliers à raison d'un rendez-vous par an pour 2 m³ de déchets. Elle concerne les objets ou déchets réellement volumineux :

- Les gros équipements électriques et électroniques (machines à laver, réfrigérateurs, téléviseurs etc.)
- Le mobilier et les objets divers volumineux (canapés, literies, armoires, etc.)
- Les déchets volumineux issus du bricolage familial (portes, fenêtres, revêtements etc.)
- Les gros déchets d'égavage.

Ne sont pas autorisés à la collecte des encombrants :

- Les gravats (faïence, brique, carrelage ...) ;
- Les produits dangereux des ménages (pots de peinture, diluant, solvant ...) ;
- Les bouteilles de gaz

La collecte d'encombrants sur rendez-vous existe depuis octobre 2016, elle dessert l'ensemble des communes de Châteauroux Métropole. Elle est assurée par deux agents dotés d'un véhicule adapté : un fourgon avec benne basculante et hayon.

En 2021, 1 323 rendez-vous ont été assurés, dont 437 pris directement via le site Châteauroux Métropole. Après une année 2020 impactée par le confinement lié à la Covid-19 et la fermeture des déchetteries, entraînant ainsi une forte augmentation du nombre de demandes, les collectes ont été moindres sur cette année. En 2021, la collecte des encombrants sur rendez-vous a représenté 232 tonnes de déchets collectés et triés (-14 % par rapport à 2020).

La collecte des encombrants pour les bailleurs a représenté 90 bennes 30 m³ : 20 bennes encombrants pour un total de 11 tonnes (-34% par rapport à 2020) et 70 bennes Mobilier pour 127 tonnes.

2.2.2. Location de bennes encombrants, gravats et déchets verts

Le service propreté-déchets propose aux administrés de Châteauroux Métropole un service de location de benne pour l'évacuation d'encombrants, mobilier, métaux, gravats et déchets végétaux. Le service se charge de déposer la benne à domicile et de la rapporter en déchetterie.

Les tarifs sont établis par délibération du Conseil Communautaire de Châteauroux Métropole et varient en fonction de la nature et de la quantité des déchets à faire évacuer.

Au 31 décembre 2021, 80 bennes déchets verts ont été livrées soit 132,22T de végétaux évacués ; 6 bennes encombrants soit 19,66T ; 2 bennes mobilier soit 2.38T ; 1 benne métaux pour 3.14 T, 39 bennes gravats soit 403 tonnes.

2.2.3. La collecte en déchetteries

Plusieurs déchetteries sont à la disposition de la population de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole à savoir :

- Le Poinçonnet – Allée des Sablons
- Déols – Rue de Boislarge
- Montierchaume – Rue de la Gare
- Ardenes – Les Alouettes
- Arthon – Les Valets

Ces déchetteries ont les heures d'ouverture suivantes :

Déchetterie de Châteauroux :

Allée des Sablons au Poinçonnet

Tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Le dimanche de 9 h 00 à 12 h 00.

Déchetterie de Déols :

Rue de Boislarge

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h00-12h	9h00-12h	9h-12h	Fermé
14h30-17h30	14h30-17h30	14h30-17h30	14h30-17h30	14h30-17h30	14h30-17h30	Fermé

Déchetterie de Montierchaume :

Rue de la Gare

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Fermé	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	Fermé	14h-17h30

Déchetterie d'Ardentes :

Les Alouettes

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermé	Fermé	8h30-12h	Fermé	8h30-12h	8h30-12h
13h30-17h30	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-17h30	Fermé

Déchetterie d'Arthon :

Les Valets

Eté : du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Mercredi de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h30 à 12h et de 13h à 17h

Hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Une semaine sur 2 le vendredi de 13h30 à 17h30 ou le samedi de 13h30 à 17h30

Les horaires sont indicatifs. Ils peuvent être modifiés en fonction des nécessités de service. Les usagers sont informés par voie de presse et affichage sur site.

Ces horaires sont issus d'un nouveau règlement des déchetteries et l'aménagement de nouveaux horaires mis en place depuis avril 2018 avec une fermeture anticipée de 10 minutes laissant les derniers usagers vidés et au gardien le temps de nettoyer le site.

Les filières de valorisation

Filière	Prestataire au 31/12/2021	Mode de valorisation
Cartons	COVED	Valorisation matière
Papiers	COVED	Valorisation matière
Métaux	DERICHEBOURG HENAULT 36	Valorisation matière
Bois	BIOMASSE 18	Valorisation matière
Déchets verts	BIOMASSE 18	Valorisation organique
Gravats	SETEC	Valorisation matière
Tout-venant	SEG	Stockage
Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA)	ECOMOBILIER – SITA	Valorisation matière
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)	ECOSYSTEMES	Valorisation matière
Déchets diffus spécifiques (DDS)	ECODDS	Valorisation énergétique
Déchets dangereux des ménages	RECYDIS	Valorisation énergétique
Pneus VL conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Pneus non conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Piles et accumulateurs	COREPILE	Valorisation matière
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	DASTRI	Valorisation énergétique
Lampes et tubes	ECOSYSTEMES	Valorisation matière
Cartouches d'impressions et toner	LVL	Valorisation matière
Radiographies	PHI INTERNATIONAL	Valorisation matière
Bouchons liège	BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR	Valorisation matière
Bouchons plastiques	BOUCHON D'AMOUR	Valorisation matière
Huile moteur	RECYDIS	Valorisation énergétique
Huile alimentaire	MJR NEGOCE GRAISSE	Valorisation matière
Textile	ECOTLC	Valorisation matière
Plastiques (PP/PE)	REVIPLAST	Valorisation matière
Extincteurs	ABC	Valorisation matière
Bouteilles de gaz	PRIMAGAZ / COSTUMEUR SERVICE FRANCE	Valorisation matière

2.3.Actions de communication

2.3.1. Numéro Vert

Un numéro d'appel gratuit est mis à la disposition des usagers du service de la collecte des déchets.

Il s'agit du numéro vert : 0 800 02 54 17. En 2021, environ 1 500 appels ont été réceptionnés à ce numéro.

2.3.2. Communication écrite

Une communication écrite est proposée aux usagers lors de leur passage au point de distribution (dotation des sacs...) :

- Une plaquette,
- Un magnet,
- Une réglette de tri.

Des articles ont été publiés dans les différents journaux d'information des communes et dans le journal de la Ville de Châteauroux et l'Agglomération Châteauroux Métropole. L'ensemble des informations relatives à la collecte est consultable sur le site internet de Châteauroux Métropole : <http://www.chateauroux-metropole.fr/>

2.3.3. Animation sur le tri et la réduction des déchets

L'animatrice de tri du SYTOM a continué à développer des actions de communication auprès des usagers. Depuis 2019, les actions de communication sont gérées en partenariat avec le SYTOM. Les grands principes à retenir sont les suivants :

La communication orale

Communication orale avec la population sur le terrain en porte à porte et par téléphone et tout cela par secteur.

- Participation à des manifestations locales.
- Animations diverses en grandes surfaces en collaboration avec les agents du SYTOM.
- Information/Animation dans les écoles, lycées, entreprises, administrations.
- Prise de contacts avec les bailleurs, propriétaires et locataires – Formation et conseils auprès des gardiens.

Application sur le terrain

- Suivi de collectes (matin, après-midi, soir), caractérisations, contrôle des bacs et des sacs
- Information et avertissement auprès des particuliers.
- Application du règlement relatif à la collecte des déchets ménagers et application du règlement relatif à la collecte des déchets des usagers soumis à l'enlèvement spécial (2021 = 28 factures de 75€, 2020 = 22 factures de 75 €, 2019 = 17 factures de 75 €, 2018 = 51 factures de 75 €, 2017= 13 factures de 68 €, 2016=2 factures de 100 €, 2015 = 10 factures de 50 €, 2014 = 24 factures de 50 €, contre 44 en 2013, 48 en 2012).
- Visites d'usine en collaboration avec le technicien du SYTOM.
- Application et facturation de la redevance spéciale (2021 = 422 factures avec regroupement des redevables en fonction des sites, 384 factures en 2020, 447 factures en 2019, 439 factures en 2018, 634 redevances en 2017 contre 661 en 2016, 652 en 2015, 659 en 2014, 580 en 2013, 551 en 2012).
- Facturation pour manifestations ponctuelles : 14 redevables en 2021, 4 en 2020, 26 en 2019, 22 en 2018, 25 en 2017, 27 en 2016, 19 en 2015.

- Facturation pour location de caisson pour un tiers : 121 redevables en 2021, 90 en 2020, 93 en 2019, 88 en 2018, 86 en 2017, 63 en 2016, 56 en 2015.
- Facturation pour remplacement de bacs volés ou brûlés : 11 en 2021, 7 en 2020, 10 en 2019, 6 en 2018, 33 en 2017, idem en 2016 contre 57 en 2015.
- Suivi de l'implantation des composteurs chez l'habitant. En 2021, 41 composteurs supplémentaires vendus aux administrés contre 250 en 2020, 281 en 2019, 224 en 2018, 493 en 2017, 120 en 2016 et 97 en 2015.

Types d'actions

- Suite aux suivis de collecte, intervention auprès des propriétaires de bacs ou sacs mal triés constatés pendant la collecte, inscriptions des coordonnées de l'adresse et de l'information du contenu des bacs ou des sacs et intervention auprès des usagers en action de porte à porte.
- Médiations entre les usagers et les collecteurs de type voie privée, voie publique.
- Visite guidée de l'usine de traitement et de la déchetterie des Sablons au public et aux scolaires des collèges et lycées du territoire de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole ainsi qu'aux gardiens d'immeubles et bailleurs sociaux
- Interventions dans les écoles, centres de formation, associations, divers stands, au nombre de 87 pour 3 036 personnes sensibilisées (pas d'intervention en 2020 en raison du contexte sanitaire, 77 interventions pour 2019, 32 interventions pour 698 personnes en 2017, 62 interventions pour 1020 personnes en 2016).

S'ajoutent à ces statistiques, les contacts de terrain entre les agents du service et les habitants, ainsi que les très nombreux appels téléphoniques au numéro vert.

3. 3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Les collectes en porte à porte

Tonnages collectés au titre des ordures ménagères.

Base 75 357 hab

Nature des ordures ménagères	Tonnages					Quantité par habitant				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets résiduels*	10 898	10 958	9 741	10 543	10 750	147 Kg	150 Kg	133 Kg	144 Kg	143 Kg
Emballages et papiers **	10 182	9 809	9 461	10 413	10 018	138 Kg	134 Kg	129 Kg	142 Kg	133 Kg
	21 080	20 767	19 202	20 956	20 768	285 Kg	284 Kg	262 Kg	286 Kg	276 Kg

* : Anciennement déchets humides

** : anciennement déchets secs

Tonnages collectés au titre des encombrants et des déchets verts :

Nature des déchets	Tonnages					Quantité par habitant				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Encombrants	246 t	250 t	242 t	289 t	232 t	3,3 Kg	3,4 Kg	3,3 Kg	3,4 Kg	3,1 Kg

Chaque chargement est pesé depuis le début de l'année 2017. La collecte des encombrants sur rendez-vous a été mise en place face au constat du pillage des matières valorisables sur le domaine public laissant place à des problèmes de propreté urbaine. Par ailleurs, la collecte répond à la demande des usagers qui ont un besoin durant toute l'année. Ils peuvent ainsi déclencher une collecte gratuite par la prise d'un rendez-vous.

3.2. La collecte dans les déchetteries

Tonnages collectés par déchetterie :

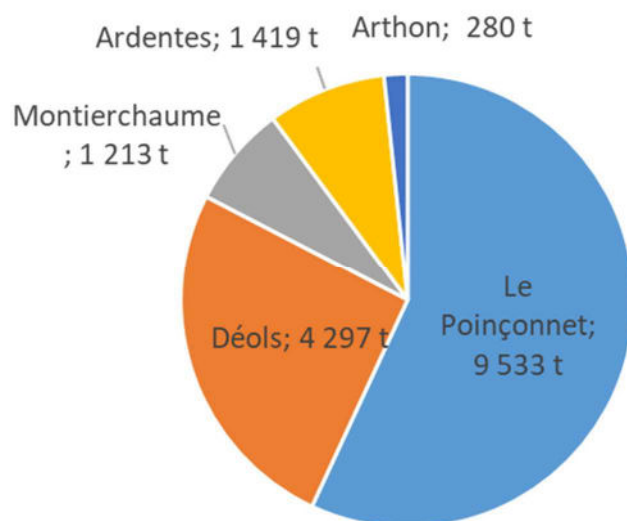
Déchetteries	Tonnages				
	2017	2018	2019	2020	2021
Le Poinçonnet	8 447	7 937	8 408	8 077	9 533
Déols	3 970	4 001	3 871	3 847	4 297
Ardentes	1 386	1 143	1 222	1 420	1 419
Montierchaume	697	818	840	1 092	1 213
Arthon	237	297	218	282	280
	14 737	14 196	14 559	14 718	16 742

Outre les déchetteries, 248 tonnes de déchets ont été collectés sur le quai de transfert, 1 812 tonnes de déchets ont été collectés chez nos partenaires dont les communes membres de l'Agglomération.

Enfin 469 tonnes de déchets ont été collectés chez les particuliers (mise à disposition de benne).

Chaque benne de chaque site fait l'objet d'une pesée.

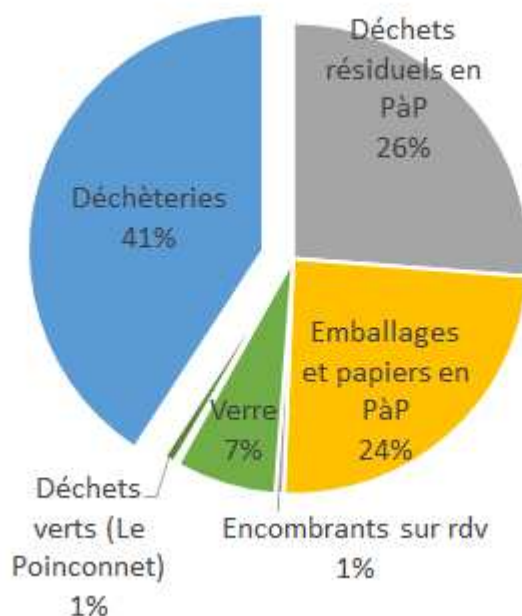
Figure 1 : Répartition des déchets acceptés en déchèteries



3.3. Tonnage global des déchets collectés

		2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
		73 950 hab.	73 187 hab.	73 187 hab.	73 187 hab.	75 357 hab.	
Ordures ménagères et assimilées (OMA)	Déchets résiduels	10 898 t 147,4 kg/hab.	10 958 t 149,7 kg/hab.	9 741 t 133,1 kg/hab.	10 543 t 144,1 kg/hab.	10 750 t 142,7 kg/hab.	1,96% -0,97%
	Emballages et papiers	10 182 t 137,7 kg/hab.	9 809 t 134,0 kg/hab.	9 461 t 129,3 kg/hab.	10 413 t 142,3 kg/hab.	10 018 t 132,9 kg/hab.	-3,79% -6,56%
	Verre	2 642 t 35,7 kg/hab.	2 709 t 37,0 kg/hab.	2 633 t 36,0 kg/hab.	2 708 t 37,0 kg/hab.	2 846 t 37,8 kg/hab.	5,10% 2,07%
	Sous-Total	23 722 t 320,8 kg/hab.	23 476 t 320,8 kg/hab.	21 835 t 298,3 kg/hab.	23 664 t 323,3 kg/hab.	23 614 t 313,4 kg/hab.	-0,21% -3,08%
Déchets occasionnels (DO)	Encombrants	246 t 3,3 kg/hab.	250 t 3,4 kg/hab.	242 t 3,3 kg/hab.	289 t 3,9 kg/hab.	232 t 3,1 kg/hab.	-19,72% -22,03%
	Déchets verts Le Poinçonnet	84 t 14,3 kg/hab.	104 t 17,7 kg/hab.	94 t 16,0 kg/hab.	111 t 18,9 kg/hab.	123 t 20,5 kg/hab.	10,81% 8,75%
	Cartons des professionnels	127 t 1,7 kg/hab.	196 t 2,7 kg/hab.	263 t 3,6 kg/hab.	267 t 3,6 kg/hab.	308 t 4,1 kg/hab.	15,41% 12,09%
	Déchetteries	14 737 t 199,3 kg/hab.	14 196 t 194,0 kg/hab.	14 559 t 198,9 kg/hab.	14 718 t 201,1 kg/hab.	16 742 t 222,2 kg/hab.	13,75% 10,48%
	Sous-Total	15 194 t 205,5 kg/hab.	14 746 t 201,5 kg/hab.	15 158 t 207,1 kg/hab.	15 385 t 210,2 kg/hab.	17 405 t 231,0 kg/hab.	13,13% 9,87%
Total déchets ménagers et assimilés (DMA)		38 916 t 526,2 kg/hab.	38 222 t 522,2 kg/hab.	36 993 t 505,5 kg/hab.	39 049 t 533,5 kg/hab.	41 019 t 544,3 kg/hab.	5,05% 2,02%

Figure 2 : Modes de collecte des déchets



3.4. Constats relatifs aux tonnages collectés

Les tonnages de déchets collectés en porte-à-porte ont augmenté. Un habitant du territoire a produit en 2021, 313,4 kg d'ordures ménagères (secs, humides et verre) soit un poids en légère baisse par rapport à 2020.

Les tonnages apportés en déchetteries ont augmenté (+13,75 %) par rapport à 2020.

Au total un habitant a produit 544 kg de déchets en 2021 (+2 % par rapport à 2020).

4. LES INDICATEURS FINANCIERS

		2017	2018	2019	2020	2021	Variation
		73 950 hab.	73 187 hab.	73 187 hab.	73 187 hab.	75 357 hab.	2020/2021
Fonctionnement	Dépenses	8 995 316 €	9 122 053 €	9 124 865 €	9 300 873 €	9 004 866 €	-3,18%
		121,6 €/hab	124,6 €/hab	124,7 €/hab	127,1 €/hab	119,5 €/hab	-5,97%
	Recettes	9 793 753 €	9 913 913 €	10 105 999 €	10 074 002 €	10 550 565 €	4,73%
		132,4 €/hab	135,5 €/hab	138,1 €/hab	137,6 €/hab	140,0 €/hab	1,71%
Investissement	Dépenses	441 056 €	408 498 €	1 216 813 €	698 091 €	980 942 €	40,52%
		6,0 €/hab	5,6 €/hab	16,6 €/hab	9,5 €/hab	13,0 €/hab	36,47%
	Recettes	628 401 €	627 952 €	684 083 €	724 889 €	111 358 €	-84,64%
		8,5 €/hab	8,6 €/hab	9,3 €/hab	9,9 €/hab	1,5 €/hab	-85,08%
TOTAL	Dépenses	9 436 372 €	9 530 551 €	10 341 678 €	9 998 964 €	9 985 808 €	-0,13%
		127,6 €/hab	130,2 €/hab	141,3 €/hab	136,6 €/hab	132,5 €/hab	-3,01%
	Recettes	10 422 154 €	10 541 865 €	10 790 082 €	10 798 891 €	10 661 923 €	-1,27%
		140,9 €/hab	144,0 €/hab	147,4 €/hab	147,6 €/hab	141,5 €/hab	-4,11%
	Ecart Recettes - Dépenses	985 782 €	1 011 314 €	448 404 €	799 927 €	676 116 €	-15,48%
		13,3 €/hab	13,8 €/hab	6,1 €/hab	10,9 €/hab	9,0 €/hab	-17,91%

Des évolutions importantes sont à noter entre les années 2020 et 2021, sur la section dépenses d'investissement (+40%).

L'année 2021 a été une année riche en acquisition de nouveaux véhicules de collecte et de transport des déchets, avec près de 900 000 € de dépenses : achat d'un véhicule pour la collecte des points d'apport volontaire, d'un camion de collecte des déchets, d'un camion porteur pour le transport des bennes de déchetteries.

5. PERSPECTIVES EN 2022

Travaux d'installation des points d'apports volontaires

Après la commande du matériel sur l'année 2021, des travaux d'installations des points d'apport volontaire seront lancés dès le 1^{er} semestre 2022. Les quartiers de Beaulieu et de Saint Jacques seront les premiers à être équipés. Objectif : lancement de la collecte en point d'apport volontaire en janvier 2023.

Finalisation des travaux de création d'un bassin de rétention des eaux

L'année 2022 sera aussi l'année de la mise en service du bassin de rétention des eaux sur la plateforme de stockage et de valorisation de déchets verts. Tout en maîtrisant les consommations d'eau, ce bassin permettra d'accélérer le processus de compostage et de diminuer l'empreinte environnementale de l'activité.

Remplacement d'un véhicule de collecte et réception du véhicule de collecte verticale

Dans le cadre de la modernisation du parc de véhicules utilisés pour la collecte des déchets, l'achat d'un camion bi-compartmenté est prévu pour l'année 2022, en remplacement d'un véhicule existant.

Par ailleurs, acheté en 2021, le camion de collecte des points d'apport volontaire, équipé d'une grue, devrait être livré en 2022.

i